

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

COMMUNE DE
LE MONTCEL

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
14	8	11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2022

DATE DE LA CONVOCATION
21/09/2022

L'an Deux Mille vingt deux et le 7 novembre à 19 heures 30

DATE D’AFFICHAGE
22/09/2022

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Antoine HUYNH, Maire.

Présents : Antoine Huynh, Frédéric Thomas, Carlos Coelho, Clarence Appell, Peggy Viola, Brigitte Simon, Joseph Bracco, Benjamin Bou Aziz

Absents et excusés : Fabrice Mermin (pouvoir à Clarence Appell), Cyril Durand, Patrick Bastien (pouvoir à Peggy Viola), Nathalie Jacquier (pouvoir à Brigitte Simon), Jean-Christophe Eichenlaub.

DELIBERATION N°1 : Rétération par acte notarié de la convention de mise à disposition avec Enedis pour le poste de transformation du Marterey

Il est porté à la connaissance du conseil municipal le document suivant : convention de mise à disposition ;

Régularisée entre la société ENEDIS et le maire de la commune du Montcel, le 13/09/2021 pour constituer des droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur les parcelles suivantes appartenant à notre commune :

Commune du Montcel

Section D n°1179

Moyennant une indemnité de 500 €.

Cette convention prévoit une réitération par acte notarié et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du maire par procuration de ce dernier (ci-après « MANDANT ») au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières (ci-après « MANDATAIRE »), à l'effet de :

- SIGNER tout acte contenant convention de servitudes et/ou de mise à disposition créant des droits réels pour les besoins de la distribution publique d'électricité au profit de la société dénommée ENEDIS, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270037000 EUROS, ayant son siège social à PARIS LA DEFENSE CEDEX (92079), 34 place des Corolles, identifiée au SIREN sous le numéro 444608442 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE (92000), à la charge de toute parcelle lui appartenant.
- FAIRE toutes déclarations ;
- PASSER et SIGNER tous actes et pièces, élire domicile, et généralement faire le nécessaire.
- Le MANDATAIRE sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du MANDANT par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Envoyé en préfecture le 09/11/2022

Reçu en préfecture le 09/11/2022

Affiché le 09/11/2022

ID : 073-217301647-20221107-20221107DELIB_1-DE



Envoyé en préfecture le 09/11/2022

Reçu en préfecture le 09/11/2022

Affiché le 09/11/2022

ID : 073-217301647-20221107-20221107DELIB_1-DE



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le maire à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières.

Fait à le MONTCEL, le 8 novembre 2022

Le Maire,
Antoine HUYNH

Certifié exécutoire Antoine HUYNH,
Le Maire
Transmis en préfecture, le 09/11/2022
Publié, le 09/11/2022

